



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

Pôle Ouest – SAF

*5 Rue Châtelain
69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon
04 72 16 30 80*

*Directeur Territoire : Jean Dominique BITTEL
Directrice : Corinne BRUNEL
Cheffe de Service : Estelle POLLET*

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

En 2022, le service a réalisé 4 509 journées soit + 567 jours par rapport à l'activité prévisionnelle et ce, malgré un poste vacant d'assistant familial durant 3 mois.

Pour rappel en 2021 le service avait réalisé + 254 jours avec la même problématique de poste vacant.

Le focus sera de nouveau porté sur l'accueil relais puisque cette année, cette forme d'accompagnement comptabilise 292 jours d'activité.

L'embauche d'un nouvel assistant familial en mars 2022 a permis à 3 enfants de la MECS Notre Dame de bénéficier d'un lieu pour souffler et ainsi éviter une rupture de parcours.

SUIVI DE L'ACTIVITE

2022

034 ACCUEIL FAMILIAL NOTRE DAME

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		12
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	90%	3 942
Accordé	90%	3 942
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		119,18

Tarif autre 0

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS			REALISE			ACCORDE		ECARTS				
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	11		313	362	362	334	334	28	28	108%	36 449	121,15	43 856	43 856	39 807	39 807	4 049	4 049	110%	
Février	11		303	336	698	302	636	34	62	110%	35 284	121,15	40 706	84 563	35 993	75 801	4 713	8 762	112%	
Mars	13		338	356	1 054	335	971	21	83	109%	39 360	121,15	43 129	127 692	39 927	115 727	3 203	11 965	110%	
Avril	12		333	373	1 427	324	1 295	49	132	110%	38 778	121,15	45 189	172 881	38 615	154 343	6 573	18 538	112%	
Mai	13		384	393	1 820	335	1 630	58	190	112%	44 717	121,15	47 612	220 493	39 927	194 269	7 685	26 224	113%	
Juin	12		372	369	2 189	324	1 954	45	235	112%	46 303	117,79	43 465	263 958	38 615	232 885	4 849	31 073	113%	
Juillet	13		396	426	2 615	335	2 289	91	326	114%	49 290	117,79	50 179	314 136	39 927	272 811	10 252	41 325	115%	
Août	12		351	402	3 017	335	2 624	67	393	115%	43 689	117,79	47 352	361 488	39 927	312 738	7 425	48 750	116%	
Septembre	14		345	391	3 408	324	2 948	67	460	116%	42 942	117,79	46 056	407 544	38 615	351 353	7 440	56 190	116%	
Octobre	11		356	357	3 765	335	3 283	22	482	115%	44 311	117,79	42 051	449 595	39 927	391 280	2 125	58 315	115%	
Novembre	12		358	354	4 119	324	3 607	30	512	114%	44 560	117,79	41 698	491 292	38 615	429 895	3 082	61 397	114%	
Décembre	13		347	390	4 509	335	3 942	55	567	114%	43 191	117,79	45 938	537 230	39 927	469 822	6 012	67 409	114%	

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis
A SAISIR si répartition différente

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.25 ETP		
ADMINISTRATION	0.25 ETP		
EDUCATIF	0.50 ETP	0.50	
SOIN	0.20 ETP		
ASSISTANTS FAMILIAUX	6 ETP		
	7.10 ETP		

L'équipe de cadres est stable depuis bientôt 5 ans, peu de turn-over sur les postes des assistants familiaux.

La difficulté majeure de ce service est la vacance du poste d'éducateur. La conjoncture de difficultés de recrutement dans notre secteur est accentuée par le fait qu'il s'agisse d'un temps partiel.

Pour l'année 2022 le poste a été occupé 3 mois, le professionnel ayant démissionné pour occuper à emploi à temps plein. Suite à son départ, aucun candidat n'a répondu favorablement à notre offre d'emploi.

L'absence d'éducateur sur ce service impacte la qualité d'accompagnement des enfants.

De ce fait, les assistants familiaux sont régulièrement en lien direct avec les parents et les partenaires de l'ASE. Même si la cheffe de service veille à être la plus présente possible auprès de chaque assistant familial, des enfants et des partenaires, cette situation n'est pas satisfaisante.

Nous restons convaincus que la complexité de ce métier d'assistant familial nécessite un important travail d'équipe où chaque acteur a une fonction importante. En outre, au regard de l'évolution des problématiques des enfants accueillis, qui implique un accompagnement plus soutenu des assistants familiaux, nous avons sollicité un poste d'éducateur à temps plein au BP 2023.

Analyse de la pratique

Les assistants familiaux participent à des séances d'analyse de la pratique, à hauteur d'une séance de 2 heures par mois.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
L'ensemble de l'équipe a été formée au logiciel NEMO	1 journée	TROIZAIRE
Toute l'équipe 3eme journée mars 2022	ESOPPE	Interne
Odile Rossigneux. Assistante familiale	DEAF obtenu en décembre 2022	OCCELIA

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

En dehors des mouvements de personnel et d'une situation préoccupante détaillée ci-après, aucun fait marquant n'est à signaler en 2022. Ce service répond aussi bien à des besoins d'accueil pérenne qu'à des situations de « mise à l'abri » d'enfants suivis par le service SAEE ou de relais pour des enfants placés dans l'un des services ou établissements de l'association.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

L'absence d'éducatrice n'a pas facilité les actions collectives. Nous avons programmé une sortie avec l'ensemble des enfants et des assistants familiaux au début de l'été qui a été annulée en raison de plusieurs enfants malades à cette période.

2.3 Expression et participation des usagers

Les 15 enfants accompagnés cette année ont bénéficié de points projets avec la cheffe de service.

La mise en œuvre des Plans d'action Partagés (PAP) à partir de septembre 2022 a pour finalité d'être une instance participative où les enfants, les parents, l'assistant familial, le référent ASE sont présents.

Chaque participant est encouragé à s'exprimer et ainsi permettre à l'enfant de devenir acteur de son placement.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Il n'y a pas eu de fiche d'incident au SAF en 2022.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2019
1 ^{ère} évaluation interne	2016
1 ^{ère} évaluation externe	2017
2 ^{ème} évaluation interne	2022
2 ^{ème} évaluation externe	2024

La fiche action n° 1 : Personnalisation de l'accompagnement (du projet personnalisé au PAP) s'est finalisée en 2022 par la formation ESOPPE en mars puis la mise en œuvre des PAP. Ceux-ci devraient être à jour sur le premier semestre 2023.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	2022	2021	2020
Admissions réalisées	4	5	2
Admissions non réalisées	2	7	9
Dont refus du service	2	5	2
Admissions en cours de traitement			
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	6	12	13

Il est rappelé que toute demande d'admission sur une place pérenne est examinée en Commission D'Admissibilité (C.D.A) de la Métropole. Lorsque le service dispose de places disponibles, il participe à la C.D.A. afin d'étudier les demandes d'admission et retenir le cas échéant, celles qui pourront être confiées aux assistants familiaux du service. Les demandes sont étudiées en prenant en considération un certain nombre de paramètres tels que les problématiques des autres enfants confiés, la domiciliation de l'assistant familial...

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	2022	2021	2020
Moyenne d'âge des demandes	11,9	11,4	10,5
Pourcentage de filles dans les demandes	33%	17%	

4 admissions ont été réalisées cette année, avec une proportion de demandes concernant des filles qui augmente sensiblement.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2022	2021	2020
Pas de place		1	6
Non adhésion du jeune		1	1
Non adhésion de la famille			
En limite d'âge à l'admission			
Maintien d'une mixité de genre			
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	2	4	
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement			2
Autres			
TOTAL REFUS D'ADMISSION	2	6	9

Nous n'avons pu donner suite à 2 demandes d'admission pour les motifs d'éloignement géographique trop important entre le lieu de résidence de l'assistant familial et le lieu de la scolarité adaptée de l'enfant (ITEP,IME).

3.1.3. Usagers admis

4 enfants ont été admis en 2022 au SAF.

Pour 1 adolescent : l'admission a fait suite à une mesure de SAEE de notre pôle. Le juge a validé la mesure de placement en famille d'accueil, préconisée par le SAEE, plus adaptée aux besoins du jeune. La prise en charge temporaire par un établissement du pôle a permis une continuité d'accompagnement sans rupture de parcours.

Pour 1 enfant : son admission au SAF, s'est faite dans le cadre du regroupement de la fratrie. Il fait suite au départ à la retraite d'une assistante familiale de la MDM de Givors. Un « tuilage » a pu être mis en place afin que l'enfant s'installe le plus sereinement possible chez son nouvel assistant familial.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Age des usagers admis	2022	2021	2020
Moins de 3 ans		2	
3 - 6 ans			
6 - 10 ans	1		1
10 - 14 ans	3	1	1
14 - 16 ans		1	
16 - 18 ans		1	
18-21 ans			
TOTAL DES ADMISSIONS	4	5	2

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	2022	2021	2020
Moyenne d'âge des demandes	10,7	9.3	10,5
Pourcentage de filles dans les demandes	25%	17%	

TYPE DE MESURES – DEMANDES D'ADMISSION	2022	2021	2020
Placement judiciaire confié	4	5	2
Placement administratif			
Placement direct par le juge			
Pupille de l'Etat (dont provisoire)			
Mesure pénale PJJ			
Accueil d'urgence			
Accueil de jour			
Autre mesure			
Aucune mesure			
TOTAL	4	5	2

Origine géographique

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	2022	2021	2020
Métropole Lyon	4	5	2
Département Rhône			
PJJ			
Autre Département			
TOTAL	4	5	2

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	2022	% année N	2021	2020
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin				
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux				
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	25%		
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin				
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis				2
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème			1	
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème				
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème				
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème			1	
Territoire MDM St Fons Vénissieux	2	50%	2	
Territoire MDM Villeurbanne	1	25%		
Rhône T1 Beaujolais				
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées				
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais				
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône				
Territoire hors Métropole et Rhône				
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT				
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche				
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux				
PJJ STEMO Bourg En Bresse				
Métropole Méomie			1	
TOTAL	4		5	2

Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	2022	2021	2020
Age pré-scolaire		1	
Maternelle - Primaire - Collège	4	2	1
ULISS Maternelle - Primaire - Collège			1
DITEP Maternelle - Primaire - Collège			
SEGPA Collège			
IME - IMPRO			
Lycée - Lycée prof			
Université			
Maison Familiale Rurale (MFR)			
Apprentissage		1	
Salarié			
Descolarisation		1	
Autres			
Cepaj			
En recherche d'emploi			
TOTAL	4	5	2

La moyenne d'âge est assez constante.

Les demandes proviennent invariablement de la Métropole.

Toutes les mesures sont des placements judiciaires confiés à l'ASE.

Les 4 enfants accueillis cette année sont dans un cursus scolaire ordinaire mais des dossiers avec orientation MDPH sont en cours pour 2 d'entre eux.

Accueil Relais

Le SAF dispose d'1 place d'accueil relais, l'embauche d'un assistant familial en mars 2022 avec un agrément pour 2 places a permis de répondre à des demandes particulières et temporaires.

Ainsi en 2022, 11 enfants ont pu être accueillis sous cette forme, pour un total de 292 journées.

Pour rappel en 2020, le taux d'occupation en terme de journées était plus important mais cette place avait été occupée durant les 2 mois (soit 60 jours) de confinement par une jeune du service Appart'é puis par un adolescent dont l'assistante familiale était en arrêt maladie du 11/05 au 31/12/2020 soit 235 jours pour un total annuel de 311 jours.

ACCUEIL RELAIS	2022	2021	2020	2019
NBRE D'USAGERS	11	9	4	7
NBRE DE JOURS	292	214	311	96
MAINTIEN DU PLACEMENT DANS L'ETABLISSEMENT A LA SUITE DE L'ACCUEIL D'URGENCE	1	1	1	

RT : (initiales prénom, nom) : 84 jours Cet enfant est accueilli depuis maintenant 3 ans chez la même assistante familiale, au rythme d'un week-end sur 2 et une partie des vacances scolaires. Un lien d'attachement fort existe et perdure pour ce garçon qui grandit le reste de l'année en lieu de vie dans les Monts du Forez.

Cette mesure s'exerce dans le cadre d'une prise en charge partagée, et nécessite une étroite collaboration avec la MDM du 7^{ème} au regard des troubles de cet enfant et de la complexité du système familial.

RP : 35 jours Cet enfant de 12 ans vit à la MECS Notre Dame depuis plus de 5 ans. Nous avons pu organiser des séjours relais durant les périodes de vacances scolaires afin qu'il puisse « souffler » de sa vie en collectivité.

MN : 45 jours. Cet enfant a été accueilli suite à de violents passages à l'acte sur un professionnel de la MECS Marie-Dominique et dans l'attente d'une orientation. Le contrat d'accueil a été reconduit 3 fois, jusqu'à son retour temporaire dans son établissement, faute d'orientation adaptée trouvée. Malgré les troubles importants de cet enfant, l'assistante familiale a tenu un cadre et des limites qu'il a su respecter.

AZ : 15 jours 1 enfant de 13 ans a été accueilli dans le cadre d'une mise à l'abri du SAEF pour violences intrafamiliales.

NS : 12 jours : 1 enfant de 12 ans a été accueilli dans le cadre d'une mise à l'abri du SAEF pour violences intrafamiliales.

LP : 12 jours : cette pré-adolescente est confiée à la MECS Notre Dame, ses fugues de plus en plus fréquentes ont pu être enrayerées par un accueil temporaire chez notre assistant familial qui vit en milieu rural.

SD : 15 jours : cette adolescente de 17 ans est placée au Foyer du Passage, elle a été mise à distance durant 2 semaines avec un objectif d'apaisement.

OD : 13 jours : cette adolescente est placée au foyer du Relais et a pu être accueillie durant 4 week-ends (1 par mois) en relais au SAF.

NOB : 39 jours Il s'agit d'un adolescent de la MECS Notre Dame qui a effectué un 1^{er} séjour de 10 jours sur la place relais en avril puis un 2^{ème} séjour de 29 jours en juin chez un autre assistant familial dans l'attente de son orientation.

AG : 17 jours : cette adolescente vit au Foyer Saint Michel, elle a été accueillie sur 2 séjours sur la place d'accueil relais dans le cadre d'une mise à distance.

AH : 5 jours : cette adolescente vit à Saint Michel et a été exclue de son séjour de vacances durant la période de mise en veille de l'établissement.

Commentaires :

L'ensemble des enfants et adolescents, pris en charge en relais (soit 12 enfants) provient d'établissements et services de l'association ACOLEA :

- Pour 3 d'entre eux, il s'agit de mise à l'abri du service de placement externalisé
- Pour 3 d'entre eux ils proviennent de la MECS Notre Dame
- Pour 1 d'entre eux du Foyer du Passage

Soit 58% d'enfants du Pôle Ouest en relais interne.

Quelques soient leurs provenances et leurs durées toutes les mesures accompagnées dans ce cadre sont motivées par la nécessité d'une mise à distance du lieu d'accompagnement :

- 50 % des enfants qui arrivent sur cette place sont auteurs de violences soit sur d'autres enfants soit sur des adultes.
- 25 % sont victimes de violences
- 25% de cet accueil relais a permis d'enrayer la dynamique de fugue.

3.2 Usagers suivis dans l'année

15 enfants sont accompagnés par le SAF en 2022, dont 60 % de filles.

8 enfants soit 53% sont des sœurs de 3 familles différentes (1 fratrie de 4 et 2 fratrie de 2)

1 fratrie de 4 est accueillie en 2 fois 2 chez 2 Assistants Familiaux.

1 fratrie de 2 est accueillie en 1 fois 1 chez 2 Assistants Familiaux.

1 fratrie de 2 est accueillie en 1 fois chez 1 Assistant Familial.

Cette particularité a fortement activé le travail en équipe puisque le SAF ne compte que 6 familles d'accueil dont 4 sont mobilisés autour de 2 fratries.

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	2022	2021	2020
Moins de 3 ans		1	
3 - 6 ans	3	1	2
6 - 10 ans	2	3	2
10 - 14 ans	7	4	2
14 - 16 ans		1	1
16 - 18 ans	2	3	4
Plus de 18 ans	1	1	1
TOTAL	15	14	12

Nous observons toujours ce panel très large en terme d'âge la plus jeune ayant 3 ans et le plus âgé 18,7 ans.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2022	2021	2020
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	11,2	11,3	12,7
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	3,7	4,5	4,98
Pourcentage de filles dans les accompagnements	60%	64%	55%

La moyenne d'âge reste constante. Par contre, nous observons une baisse de la durée de placement. Ce constat est toutefois à pondérer dans la mesure où 2 enfants ont été admis en fin d'année civile ce qui a eu pour effet de baisser la moyenne de durée d'accompagnement.

Durée de l'accueil	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
De moins de 6 mois	2	2	2
De 6 mois à 1 an	2	3	
De 1 à 2 ans	4	4	4
De 2 à 5 ans	5		2
De 5 à 10 ans			
De 10 à 15 ans	2	3	4
TOTAL	15	14	12

1 jeune est arrivé chez son assistant familial à l'âge de 2 ans, il en a aujourd'hui plus de 18 et bénéficie d'un contrat jeune majeur.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	2022	2021	2020
Métropole Lyon	14	13	11
Département Rhône			
PJJ			
Autre Département	1	1	1
TOTAL	15	14	12

Il s'agit du même jeune cité ci-dessus dont les parents sont domiciliés dans le département de la Loire

TYPE DE MESURES – USAGERS ACCOMPAGNES	2022	2021	2020
Placement judiciaire confié à l'ASE	15	14	12
Placement administratif			
Placement direct par le juge			
Pupille de l'Etat (dont provisoire)			
Mesure pénale PJJ			
Accueil d'urgence			
Accueil de jour			
Autre mesure			
Aucune mesure			
TOTAL	15	14	12

Tous les enfants du SAF sont placés dans le cadre d'un placement judiciaire.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	2022	% année N	2021	2020
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin				
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux				
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	7%	1	1
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin				1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	4	27%	4	1
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	3	20%	3	2
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème				
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème				3
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème			1	1
Territoire MDM St Fons Vénissieux	5	33%	4	
Territoire MDM Villeurbanne	1	7%		3
Rhône T1 Beaujolais				1
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées				
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais				
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône				
Territoire hors Métropole et Rhône	1	7%	1	1
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT				
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche				
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux				
PJJ STEMO Bourg En Bresse				
Métropole Méomie				
TOTAL	15		14	12

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2022	2021	2020
Age préscolaire		1	
Maternelle - Primaire - Collège	11	8	9
ULISS Maternelle - Primaire - Collège			
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	2	1	1
SEGPA Collège			
IME - IMPRO			
Lycée - Lycée prof	2	3	1
Université			
Maison Familiale Rurale (MFR)			
Apprentissage		1	1
Salarié			
Descolarisation			
Autres			
Cepaj			
En recherche d'emploi			
TOTAL	15	14	12

BESOINS - Scolarité	2022	2021
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AVS		
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	2	1
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	1	
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	6	
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés		

86 % des enfants accompagnés cette année sont dans un cursus scolaire en milieu ordinaire, contre 93% l'année dernière.

Pour autant 40% bénéficient de soutien sous différentes formes : orthophonie, psychomotricité, soutien scolaire.

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	2022	2021
Nombre d'utilisateurs ayant commis des actes délinquants dans l'année		
Nombre d'utilisateurs concernés par des conduites alimentaires à risque		
Nombre d'utilisateurs concernés par des addictions à des substances psychoactives		
Nombre d'utilisateurs concernés par une suspicion de prostitution		
Nombre d'utilisateurs concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque		
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements auto-agressifs		
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements hétéro-agressifs	1	1
Nombre d'utilisateurs concernés par des fugues récurrentes		

Seul un grand adolescent présente des comportements agressifs envers d'autres personnes et ou des biens matériels. Alors qu'il vit depuis maintenant plus de 3 ans chez la même assistante familiale, celle-ci n'a jamais observé de risque pour elle-même ou les autres enfants accueillis chez elle. L'expression de ce mal être ne se manifeste au sein du DITEP où il est scolarisé.

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	2022	2021	2020
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence			
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)		3	
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	1	2	1
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	1		2
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances			
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	13	9	9
TOTAL	15	14	12

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	2022	2021	2020
Nombre d'usagers concernés	9	7	6
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>			
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>			

87% des enfants placés au SAF ne bénéficiaient d'aucun droit de visite et d'hébergement au 31/12/2022.

1 enfant, accueilli en novembre, rentre au domicile maternel tous les week-end et les vacances scolaires.

Pour 1 adolescente, la reprise de lien avec sa maman dans l'année a permis la mise en place d'un retour au domicile maternel un week-end sur deux.

Pour 2 sœurs, un retour séquencé au domicile paternel était organisé. Mais les enfants ont dénoncé des faits de violences de la part de leur belle mère. Au 31/12/2022 les droits d'hébergement ont été suspendus, au bénéfice de visites accompagnées.

9 enfants voient leur(s) parent(s) dans le cadre de visites médiatisées à la MDM de secteur.

1 enfant bénéficie d'un échange téléphonique médiatisé mensuel avec ses parents.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS -Santé et soins médicaux	2022	2021
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	3	1
Nombre d'usagers concernés par un suivi		
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	159	156
<i>Dont généralistes</i>	31	13
<i>Dont spécialistes</i>	55	88
<i>Dont psychologues</i>	73	55
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	0	1

- **Prises En Charge Partagées**

	2022	2021	2020
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	2	2	0

Il s'agit des mêmes enfants que l'année précédente :

- Le jeune **RT** (voir chapitre accueil relais) est accueilli de manière régulière chez l'assistante familiale depuis bientôt 3 ans.
- L'adolescent **DH**, à l'approche de sa majorité, il s'agissait de pouvoir lui trouver un lieu adapté. L'orientation s'envisage du côté du secteur du Handicap adulte de type ESAT et Foyer d'hébergement.

- **Accueils relais et séjours de vacances (pour l'accueil familial)**

Pour une fratrie composée de 2 sœurs, des week-ends s'organisent afin qu'elles passent du temps ensemble puisque depuis le mois d'avril, la plus jeune est accueillie chez notre nouvel assistant familial.

Ce rapprochement permet la création d'un lien d'attachement entre ces 2 enfants n'ont jamais vécu ensemble. Des plus longs séjours seront organisés en 2023 afin de renforcer leurs liens.

Concernant les séjours vacances, les enfants qui ne bénéficient pas de droits d'hébergement en famille partent, pour les plus grands, en colonies de vacances et, pour les plus jeunes, en gîtes d'enfants.

Il est effectivement indispensable que les enfants puissent se retrouver en dehors de leur lieu de vie habituel, afin de rencontrer d'autres enfants, être accompagnés par d'autres adultes, découvrir de nouveaux lieux et activités.

De même, les assistants familiaux, comme tout autre professionnel, doivent pouvoir bénéficier de congés sans la présence des enfants qui leur sont confiés. S'il est possible pour les assistants familiaux de prendre en charge les enfants durant leurs congés, cette possibilité doit rester exceptionnelle et motivée.

3.3 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2022	2021	2020
Nombre de sortis	2	3	4

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	2022	2021	2020
Moins de 3 mois	1	0	0
4 à 12 mois	1	1	0
1 à 3 ans		1	2
Plus de 3 ans		1	1
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	0,42	6,4	5,73

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	2022	2021	2020
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille		1	1
Fin de mesure - Majorité		1	2
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil			
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	2	1	
Accueil chez un tiers ou adoption			
Déménagement et autres			
TOTAL	2	3	3

3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2022	2021	2020
Chez les parents sans SAEE			1
Chez les parents avec SAEE			
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif			
Dans un logement personnel, hors logement accompagné		1	
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)			2
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)			
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)			
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, appartement éducatif ...)	2	1	
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)			
En établissement pénitentiaire			
Chez un assistant familial			
En établissement médico-social (y compris handicap)			
En établissement hospitalier			
En internat scolaire			
En hôtel			
Autre			
Inconnu			
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)			
TOTAL	2	3	3

2 enfants ont quitté le service en 2022 :

- Une adolescente, arrivée en décembre 2021, suite à l'arrêt brutal de sa prise en charge chez sa précédente assistante familiale dans la région de Grenoble.
Dès l'arrivée de cette jeune fille, nous avons mis au travail son projet de vivre à Lyon en appartement éducatif. Ainsi, en mai 2022, nous l'avons orientée sur le service Appart'é. Elle s'y est installée de manière pérenne au mois d'août 2022 tout en continuant de rendre visite à son assistante familiale.
- Pour un jeune de 12 ans, son arrivée a fait suite à une mesure de SAEE. L'accompagnement chez l'assistant familial a démarré en juillet 2022.
Très rapidement, l'assistant familial a observé un comportement inadapté du jeune auprès de chacun des membres de la famille. Celui-ci se plaignait inlassablement de tout, rien ne semblait lui convenir, il était méprisant auprès de l'autre enfant accueilli, une forme de jalousie s'exprimait.
Un important travail d'équipe et de collaboration avec la MDM, nous a permis de comprendre que ce jeune était confronté à un conflit de loyauté avec sa mère, et ne pouvait s'attacher à aucun autre système familial. Son orientation a donc été actée en novembre vers le Foyer du Passage qui poursuit toujours l'accompagnement.

4. Perspectives 2023

S'agissant des ressources humaines, la demande d'évoluer vers un temps plein de travailleur social devrait nous permettre de pouvoir recruter un nouveau professionnel. Cette fonction est indispensable pour pouvoir garantir la qualité de l'accompagnement éducatif. En effet, ce professionnel veille à ce que l'enfant trouve sa place au sein de ce nouveau système relationnel. Il est l'interlocuteur privilégié de l'assistant familial pour tout ce qui concerne les questions éducatives. Il l'écoute, la soutient, l'aide à se positionner face au jeune. Il peut intervenir sans délai en cas de difficulté. C'est également lui qui veille aux respects des objectifs inscrits dans le Plan d'Action Partagés (PAP). Il assure également les liens avec la famille naturelle de l'enfant, il un rôle d'accompagnement dans la compréhension de la situation. Enfin il est en relation avec les différents intervenant auprès du jeune (référént ASE, enseignants, personnel soignant...).

Un projet de déménagement est en cours de réflexion afin de pouvoir accueillir les assistants familiaux dans des locaux plus adaptés permettant à la fois de pouvoir mener des entretiens individuels mais également des réunions collectives.

En outre, ce déménagement permettra au travailleur social de ce service d'être en proximité avec les équipes éducatives des services d'appartements éducatifs et d'accompagnements à domicile. Son bureau actuel est isolé et rend plus difficiles les échanges avec d'autres éducateurs. Intervenants sur des mesures éducatives différentes mais complémentaires, la mutualisation des compétences, le partage d'expériences professionnelles participent à l'évolution et l'enrichissement des pratiques professionnelles.